

Image not found or type unknown



Heritage de bien pour une famille recomposée

Par **KEMPF Annie_old**, le **20/12/2007 à 07:14**

Bonjour,

Mon mari était veuf avec 3 enfants (2 majeurs et un mineur âgé de 17 ans à ce jour). Il est propriétaire d'une maison. Nous nous sommes mariés le 23.12.2007 sous le régime de la communauté.

En cas de décès de celui-ci, aurais-je le droit à prétendre à une part sur la maison, ou à défaut? de continuer à l'habiter ?

De mon côté, j'ai un fils majeur et je dois hériter d'une grosse somme d'argent. Comment faire pour qu'aucun des enfants ne soient pénaliser par rapport à l'autre ?

Merci pour votre réponse

Salutations et bonne fête de fin d'année.

Annie KEMPF

Par **jolati**, le **20/12/2007 à 18:48**

je connais un peu le cas .; faites une adoption simple sur ses enfants et lui sur le votre en cas de décès les enfant auraons tous la même part.

bonne chance